



Informations municipales



Passage du Paris-Roubaix Juniors le dimanche 7 avril de 11h00 à 13h00

La circulation routière et le stationnement seront interdits le dimanche 7 avril 2024 de 11h00 à 13h00 rue du Plaquenard - rue du Gal Koenig RD 66 - rue du Capitaine Deken RD 427 - rue du Riez rue du Faubourg et rue du Nouveau Jeu RD 953.



Venez soutenir l'harmonie de Rosult lors du passage du Paris Roubaix Pro à Sars et Rosières le dimanche 7 avril après-midi à partir de 14h (passage de la caravane prévue vers 14h15).

RAPPEL



Arrêté du 11 juin 2021

Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances ainsi que les véhicules doivent prendre toutes précautions, de jour comme de nuit, pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés, tels que provenant d'appareils diffusant de la musique ou d'instruments de musique, de chaîne hi-fi, d'appareils ménagers, de pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces lieux, de haut-parleurs.

Tout bruit excessif émanant des habitations entre 22h00 et 8h00 peut être réprimé conformément aux dispositions de l'article R.623-2 du Code Pénal.

Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou électriques ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00
- les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Ils sont tolérés les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



BRUITS de voisinage

**Tous responsables
Tous concernés**



Informations générales

Vigilance !

Plusieurs démarchages non officiels, abusifs ou frauduleux ont été signalés aux services municipaux concernant en particulier le nettoyage de toiture, le ramonage des cheminées, l'égavage des arbres...

Restez vigilant et ne laissez pas entrer des inconnus dans votre propriété. En cas de doute, appelez immédiatement la gendarmerie de Lecelles 03 27 48 06 66



OPÉRATION POULES RÉGIONALES 2024



ADOPTEZ 2 POULES et réduisez vos déchets !

Informations par mail : prevention@siaved.fr

VOUS HABITEZ SUR LE TERRITOIRE DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS OU DE LA PORTE DU HAINAUT ?

Poule d' **HERGNIES** Poule **COUCOU DES FLANDRES** Poule de **BOURBOURG** Poule d' **ESTAIRE**

Le SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, propose à 1 000 foyers volontaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis et de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut d'adopter 2 poules de race locale pour réduire leurs déchets.

Le SIAVED et la ferme Bauduin de Rosult s'associent pour mettre en valeur les poules de nos régions. Notre région possède en effet le **patrimoine avicole le plus riche de France** : Coucou des Flandres, Poule d'Estaires, Poule d'Hergnies ou Poule de Bourbourg. Comme beaucoup de races locales, leurs effectifs sont très faibles, et pourtant, chacune de ces espèces possède des qualités appréciées, souvent méconnues. En adoptant deux poules, vous participez à la sauvegarde de ces espèces tout en agissant pour l'environnement : **Une poule peut picorer jusque 150 kg de déchets** de cuisine et de jardin par an, en complément d'une alimentation au grain !

Une participation de 10 euros par foyer (pour les 2 poules) vous sera demandée pour la réservation de vos poules. Le nombre de foyers qui pourront bénéficier de l'opération est limité à 1 000.

Plus d'informations au 09.70.19.21.70 ou par mail : prevention@siaved.fr.

Bon de commande disponible en mairie ou sur le site siaved.fr

*LES COMMUNES PARTICIPANTES : Avesnes-Les-Aubert, Bazuel, Beaumont-En-Cambrésis, Beauvois-En-Cambrésis, Bertry, Bethencourt, Bévillers, Bousières-En-Cambrésis, Briastre, Busigny, Carnières, Cattenières, Caudry, Caullery, Clary, Elincourt, Estourmel, Fontaine-Au-Pire, Haucourt-En-Cambrésis, Honnechy, Inchy, La Groise, Ligny-En-Cambrésis, Malincout, Maretz, Maurois, Mazinghien, Montay, Montigny-En-Cambrésis, Neuville, Ors, Quievy, Rejet-de-Beaulieu, Reumont, Saint-Aubert, Saint-Benin, Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, Saint-Souplet, Saint-Vaast-En-Cambrésis, Troisvilles, Villers-Outréaux, Walincourt-Selvigny.

*LES COMMUNES PARTICIPANTES : Abscon, Avesnes-Le-Sec, Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-L'Abbaye, Denain, Douchy-Les-Mines, Émerchicourt, Escaudain, Escarpont, Fines-Lez-Mortagne, Hasnon, Haspres, Haulchin, Haveluy, Helesmes, Hérin, Hordain, La Sentinelle, Lecelles, Lieu-Saint-Amand, Louches, Marquette-En-Ostrevent, Mastaing, Maulde, Millonfosse, Mortagne-Du-Nord, Neuville-Sur-Escout, Nivelle, Noyelles-Sur-Selle, Oisy, Raimses, Roeulx, Rosult, Rumesgies, Saint-Amand-Les-Eaux, Sars-É-Rosières, Thiant, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Wallers, Wasnes-Au-Bac, Wavrechain-Sous-Denain, Wavrechain-Sous-Faulx.



Etat Civil



Naissances

Marius LEGRAIN né le 23 février

Olivia LATTOCCO née le 26 février